Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_109_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor

Date de l'envoi de la convocation : 23 juin 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BRUNET Jean-Maurice, BURLOT David, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GIBIER-GODEL Tiphaine, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RAVARD Antoine, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à URVOY Laurence,
- GERTSCH Vanessa donne pouvoir à GUEGUEN Manuella,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- LINTANF Goulven donne pouvoir à RAVARD Antoine,
- THOMAS Ann-Gaël donne pouvoir à BERNU Sylvain,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNU Sylvain

Délibération n°2026-109

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 5

FINANCES
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RUE DES ÉCOLES A TRÉGOMAR
CLÔTURE AU 31 DECEMBRE 2026

Le budget annexe « lotissement rue des Écoles à Trégomar » a été créé en 2016 afin d'enregistrer les écritures d'aménagement de ce lotissement communal constitué de 4 lots. Les opérations ont été achevées avec la vente de la dernière parcelle en 2025.

N'ayant plus de terrain à vendre, ni de travaux à effectuer, et toutes les écritures comptables ayant été effectuées, le résultat de clôture présente un déficit s'élevant à 58 175,47 €. Afin de clôturer ce budget, il convient de transférer ce déficit au budget principal par le versement d'une subvention d'équilibre par ce dernier au budget annexe « lotissement rue des Écoles à Trégomar » pour un montant de 58 175,47 €.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE la clôture du budget annexe « lotissement rue des Écoles à Trégomar » se traduisant par le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal d'un montant de 58 175,47 €,

- DIT que cette clôture sera effective au 31 décembre 2026,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260629-2026_109_DELIB-DE

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 01 JUIL. 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Sylvain BERNU
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor